



**Syndicat mixte
des rivières du Sornin
et de ses affluents**



DELIBERATION N° 2025-18

Objet : Modification de la convention relative à l'animation du programme d'études
préalables (PEP) au PAPI Roanne Forez 2024-2028

Le 20 mai 2025 à 14h

Le comité syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Pouilly/Charlieu

sous la Présidence du Président, Monsieur Michel LAMARQUE

Date de convocation : 12/05/2025

Nombre de membres en exercice : 15

Présents (8) : Michel LAMARQUE, Pierre AUVOLAT, Jean FARIZY, Thierry NIGAY, Sylviane TERNISIEN, Patrice AUFRANT, Gérard SIMOND (suppl.), Alain LE CLOIREC (suppl.).

Absents excusés : Guillaume DESCAVE, Jérémie LACROIX, René VALORGE, François RENARD, Christian LAVENIR, Bernard PATTEEUW.

Secrétariat assuré par : Pierre AUVOLAT

M. le Président rappelle la délibération 2024-15 du 4 juin 2024 portant sur l'animation d'une démarche commune de prévention des risques d'inondation à l'échelle Roanne Forez, animée par l'Etablissement Public Loire (PEP Roanne Forez). Il indique que la convention signée en 2024, prévoyant le recrutement d'une personne pour assurer l'animation du PEP pour une durée de 4 ans et précisant les modalités de financement de ce poste, doit être modifiée suite au transfert de compétence GEMAPI des communautés de communes de Semur et de Marcigny au SYMISOA pour les petits affluents de la Loire. Le SYMISOA se substitue désormais aux EPCI pour la participation due pour l'animation du PEP pour les petits affluents de la Loire. Le montant de la contribution pour le territoire reste identique.

Le comité syndical, après en avoir délibéré :

AUTORISE le président à signer la convention modifiée relative à l'animation du programme d'études préalables au PAPI Roanne Forez 2024-2028, telle qu'elle figure en annexe de la présente délibération.

ADOPTÉ : à l'unanimité des présents

Transmis au représentant de l'Etat le : **- 2 JUIN 2025**
Publié le : **- 2 JUIN 2025**

Fait à Pouilly/Charlieu, le 22/05/2025

Le Président du SYMISOA
M. Michel LAMARQUE

Le secrétaire de séance
M. Pierre AUVOLAT

